



## Païement des heures travaillés

Par **hugo fretigney**, le **02/03/2015** à **22:45**

bonjour salarié dans une société de transport scolaire pour un contrat à mi temps où j'assure de façon journalière le transport d'enfants scolarisé sur des trajets définis ou sur du transport de lignes régulières pour transport de voyageurs.

A chaque début d'activité, je possède une feuille de route sur lequel je trace l'ensemble de mes parcours et déplacements, départ, heure, arrivée heure KM compteurs.

Depuis le changement de propriétaire, je rencontre des difficultés pour obtenir le païement de mes heures travaillées.

Sur ma fiche personnelle, que je remet à chaque fin de mois: je transmets un nombre de 74h50 (à titre d'exemple pour le mois de novembre 2014)

je reçois un décompte du bureau en charge du comptage des heures travaillées. avec un nombre d'heure de 71 heures.

Je reçois ma fiche de salaire, y est mentionné 67,72 heures.

Après avoir demandé des explications, on me précise que cela est normal au regard des retenues.

Merci pour votre aide et m'aider à comprendre avant d'envisager une procédure aux prud'hommes.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **02/03/2015** à **23:27**

Bonjour,

Justement de tels écarts sont inexplicables puisque, incompréhensibles...

Par **hugo fretigney**, le **03/03/2015** à **17:54**

merci pour votre réponse, cela fais 3 mois que cela dure. Avec des répercussions sur le 13eme mois bien sur .

Par **P.M.**, le **03/03/2015** à **18:00**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR d'avoir à régulariser cette situation de travail dissimulé...